

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 17 mars 2020 à 19 h 00, au bureau de la MRC situé au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, et ce, à huis clos comme l'autorise l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 en lien avec la pandémie de la COVID-19. À noter, la participation de certains membres du conseil par conférence téléphonique dûment permise par l'arrêté ministériel susmentionné. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et par conférence téléphonique, messieurs Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Roger Côté et madame Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du service de développement économique et touristique.

12 461-03-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 462-03-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 31 et avec l'insertion du point 7.1 tiré de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 11 février et le 3 mars 2020
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2020
6. Liste des chèques émis au mois de février 2020
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui à la MRC de Sainte-Brigitte-des-Saults - Programme d'emplois d'été Canada : Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités

8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
11. Adoption du Plan stratégique intégré 2020-2024 de la MRC Les Moulins
12. Achat d'une banque d'heures pour des services d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
13. Mandat d'accompagnement à la rédaction d'un mémoire sur plan stratégique de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
14. Création d'un poste budgétaire et transfert budgétaire
15. Autorisation de paiement des ajustements du loyer pour l'année 2019 de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne
16. Mandat à la firme Cohésion Totale - Travaux supplémentaires pour des services professionnels d'accompagnement technique préliminaire en vue de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
17. Campus universitaire à Terrebonne
18. 21^e Classique de Golf de Moisson Laurentides (19 mai 2020)
19. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l'année 2020-2021
20. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2020
21. Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 30 avril et 1^{er} mai 2020 à Québec
22. Rendez-vous économique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 29 avril 2020 à Québec
23. Autorisation de signature – Avenant à la Convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
24. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR)
25. Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2020 dans le journal La Revue et dans le Magazine Le Reflet économique

26. Fin de la période de probation et permanence au poste de *Secrétaire au greffe*
27. Autorisation de procéder à l’affichage de deux (2) postes en vue de l’engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l’accueil – Stagiaire temporaire pour les bureaux et kiosques d’information touristiques de la mi-juin à la mi-août 2020 dans le cadre du programme Emplois d’été Canada 2020
28. Nomination d’un représentant de la MRC Les Moulins à l’assemblée générale de Culture Lanaudière et appui d’une candidature à son conseil d’administration
29. Nomination d’un représentant de la MRC Les Moulins à l’assemblée générale de Tourisme Lanaudière et appui d’une candidature à son conseil d’administration et d’une candidature à sa Table d’orientation
30. Nominations au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
31. Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
- **Retiré**
32. Nomination au comité d’investissement commun (CIC) de la MRC Les Moulins
33. Nomination d’un représentant de la MRC Les Moulins au comité de pilotage de la Politique de développement social de la Ville de Terrebonne
34. Adoption du Plan des priorités moulinoises en développement social de la MRC Les Moulins en lien avec la Table des préfets de Lanaudière
35. Projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l’Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire suite au quatrième appel de projets
36. Autorisation de paiement aux entreprises Léo Designers d’émotions et l’Agence Nobrainer dans le cadre de l’entente avec Emploi-Québec relativement à la tenue du Salon de l’emploi au mois de mars 2020
37. Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC les Moulins et l’entreprise Corporation Goodowl inc.
38. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada
39. Mandat pour une évaluation de la conformité des bureaux au local 105 situé au 2500, boulevard des Entreprises à Terrebonne et pour une estimation des coûts de confection des plans et de réalisation des travaux
40. Mandat à la firme Deveau, Avocats dans le cadre du recours institué par l’entreprise Héritage Terrebonne (dossier 13919-0008)
41. Autorisation de paiement à la MRC de L’Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L’Assomption pour des services professionnels de surveillance dans le cadre de l’entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L’Assomption pour des travaux d’entretien et d’aménagement le cas échéant, sur le cours d’eau Cabane Ronde

42. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de l'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
43. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
44. Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pour l'aménagement de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau et autorisation de signature
45. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et embranchement (secteur Lachenaie Terrebonne)
46. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le Ruisseau Charny (à secteur de la rue Prévert, à Mascouche)
47. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins et d'un substitut au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.
48. Nomination au comité technique dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins et amendement à la résolution numéro 12 453-02-20
49. Nomination de trois (3) membres au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles (CCA)
50. Nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-10 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé
51. Dépôt de la *Reddition de comptes ZIS 2019 - MRC Les Moulins pour la période allant de la création de la ZIS jusqu'au 31 décembre 2019* relativement à la Cartographie des zones inondées - Zones d'intervention spéciale (ZIS)
52. Dépôt du bilan en lien avec l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires, volet 2
53. Ajustements en lien avec le coronavirus (COVID-19)

- 54. Autres sujets
- 55. Période de questions
- 56. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 462-03-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 31 et avec l'insertion du point 7.1 tiré de la correspondance.

ADOPTÉE

12 463-03-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 464-03-20 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 11 février et le 3 mars 2020

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 11 février 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 mars 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 465-03-20 Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2020

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2020 au montant de 142 453,29\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « Comptes à payer – Mars 2020 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-28 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 257,47\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de mars 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 466-03-20 Liste des chèques émis au mois de février 2020

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2020, pour un montant de 487 160,68\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Février 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-29 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 49 462,87\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de février 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 467-03-20 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2020* »).

ADOPTÉE

12 468-03-20 Appui à la MRC de Sainte-Brigitte-des-Saults - Programme d'emplois d'été Canada : Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 36.02.2020 adoptée par le conseil de la MRC de Sainte-Brigitte-des-Saults, le 10 février 2020 demandant un appui aux MRC du Québec :

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Sainte-Brigitte-des-Saults dans sa demande au Gouvernement du Canada d'obtenir une augmentation du pourcentage de financement pour le programme d'emplois d'été Canada : Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités.

QUE la présente résolution soit et est transmise à la MRC de Sainte-Brigitte-des-Saults ainsi qu'aux députés fédéraux du territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 469-03-20 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite aux rencontres du 20 février 2020 et du 12 mars 2020 ainsi que le dépôt de la liste des sujets discutés lors de ces rencontres;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite aux rencontres dudit comité les 20 février 2020 et 12 mars 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors desdites rencontres, soient et sont acceptées pour dépôt.

ADOPTÉE

12 470-03-20 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite aux rencontres du 25 février 2020 et du 10 mars 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de ces rencontres;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite aux rencontres dudit comité les 25 février 2020 et du 10 mars 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 471-03-20 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 17 mars 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 17 mars 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 472-03-20 Adoption du Plan stratégique intégré 2020-2024 de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 961-05-19 la MRC Les Moulins a mandaté la firme Espaces stratégiques pour la réalisation du Plan stratégique intégré de développement 2020-2024 de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Plan stratégique intégré 2020-2024 de la MRC Les Moulins, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

ADOPTÉE

12 473-03-20 Achat d'une banque d'heures pour des services d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent être accompagnés pour les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lors de la réunion tenue le 12 février 2020, a donné son accord relativement à un tel accompagnement;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT la facture transmise par monsieur Michel Beulé au montant de 5 953,50\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter une banque d'heures de monsieur Michel Beulé pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour les dossiers de transport collectif.

QUE monsieur Michel Beulé soit rémunéré au taux horaire de 135,00\$ pour un montant maximum de 13 500,00\$, excluant les taxes, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacun des préfets des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-30 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 13 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 474-03-20

Mandat d'accompagnement à la rédaction d'un mémoire sur le plan stratégique de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'ARTM a approuvé, le 28 février 2020, un projet de Plan stratégique de développement du transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de Plan stratégique de développement du transport collectif sera soumis à un processus de consultation publique de mars à mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord entend soumettre un mémoire exprimant ses positions eu égard au projet de Plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent être accompagnés pour la rédaction d'un mémoire sur le plan stratégique de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme d'expert-conseil BC2, datée du 20 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lors de la réunion tenue le 12 février 2020, a donné son accord relativement à un tel accompagnement ;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'expert-conseil BC2 pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), pour la rédaction d'un mémoire sur le plan stratégique de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), et ce, pour un montant maximal de 10 000,00\$, excluant les taxes, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC, le tout conformément à l'offre de service datée du 20 février 2020 de la firme susmentionnée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacun des préfets des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élu de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-31 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 475-03-20 Création d'un poste budgétaire et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste budgétaire et d'y transférer des sommes ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer le poste budgétaire numéro 2610-610 intitulé « *Aliments* ».

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

De 2 500,00\$ du poste budgétaire numéro 2610-418 « *Honoraires professionnels* » vers le poste budgétaire numéro 2610-610 « *Aliments* ».

ADOPTÉE

12 476-03-20 Autorisation de paiement des ajustements du loyer pour l'année 2019 de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT la facture numéro 2020-TER-0001, datée du 20 février 2020, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise Holding Rubino Inc., au montant de 10 528,08\$, excluant les taxes, relativement aux ajustements du loyer pour 2019 de la convention du bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'entreprise Holding Rubino Inc., la somme de 10 528,08\$, excluant les taxes, relativement aux ajustements du loyer pour 2019 la convention du bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le tout conformément à la facture numéro 2020-TER-0001, datée du 20 février 2020 transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise susmentionnée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-32 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 10 528,08\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-511 « *Loyer MRC* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 477-03-20

Mandat à la firme Cohésion Totale - Travaux supplémentaires pour des services professionnels d'accompagnement technique préliminaire en vue de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 167-09-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Cohésion Totale pour des services professionnels d'accompagnement technique préliminaire en vue de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y avait lieu d'accorder un mandat pour des travaux supplémentaires pour des services professionnels d'accompagnement technique préliminaire en vue de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture datée du 10 février 2020 pour des travaux supplémentaires nécessaires, au montant de 697,50\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine les travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 12 167-09-19 par la firme Cohésion Totale, pour des services professionnels d'accompagnement technique préliminaire en vue de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement de la facture datée du 10 février 2020, au montant de 697,50\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-33 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 697,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 478-03-20

Campus universitaire à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, malgré une progression au niveau de diplomation de la population de la MRC Les Moulins, un écart subsiste au niveau de la formation universitaire par rapport à la moyenne québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les carences dans la desserte universitaire dans Lanaudière sont bien documentées et que des mesures sont prises par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'Université de Montréal, lesquelles agissent en partenariat dans le cadre du Centre régional universitaire de Lanaudière (CRUL) en vue d'y pallier;

CONSIDÉRANT que les besoins en formation universitaire seront grandissants avec l'évolution démographique de la MRC Les Moulins alors que l'Institut de la statistique du Québec prévoit que celle-ci passera de 167 130 en 2020 à 194 400 en 2041;

CONSIDÉRANT QU'EN complément aux différentes initiatives pour dispenser des formations sur le territoire Lanaudois, dont celles visant à offrir des formations à l'intérieur des locaux des constituants du Cégep régional Lanaudière, un campus stratégiquement localisé est essentiel au plein épanouissement académique de la population moulinoise et lanaudoise;

CONSIDÉRANT QUE la localisation d'un campus universitaire devra soutenir les besoins en formation de l'ensemble de la région tout en prenant acte que les MRC Les Moulins et L'Assomption regroupent 57 % de la population lanaudoise;

CONSIDÉRANT QU'UN campus universitaire doit tenir compte des besoins des entreprises de la région et des développements à venir en espaces industriels et d'affaires avec un ajout prévu d'ici quinze ans de plus de 40 millions de p.c. à Mascouche, Terrebonne et Saint-Roch-de-L'Achigan;

CONSIDÉRANT le constat de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) quant au déficit en formation universitaire, par rapport aux principales régions métropolitaines nord-américaines, et ses effets négatifs sur la performance économique;

CONSIDÉRANT le Plan stratégique intégré 2020 - 2024 de la MRC Les Moulins, lequel identifie la formation universitaire parmi les orientations et les axes de développement;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Québec évalue l'opportunité d'implanter un campus universitaire à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE l'UQTR a signifié son intérêt au Ministère à l'égard de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le district identifié dans le secteur Lachenaie à Terrebonne pour accueillir un tel campus constitue une localisation stratégique pour la région, et ce, à l'intérieur d'une aire TOD en accord avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM visant à établir les infrastructures publiques dans les espaces valorisant la mobilité durable;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie l'implantation d'un campus universitaire à Terrebonne et signifie au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, son offre de collaboration dans l'élaboration de ce projet.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux députés de Les Plaines, Masson et Terrebonne, au recteur de l'UQTR et à la présidente du CRUL.

ADOPTÉE

12 479-03-20 21^e Classique de Golf de Moisson Laurentides (19 mai 2020)

CONSIDÉRANT la tenue du 21^e Classique de Golf de Moisson Laurentides, lequel aura lieu le 19 mai 2020, au Club de Golf Le Blainvillier ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets afin de déléguer un (1) représentant au 21^e Classique de Golf de Moisson Laurentides, lequel aura lieu le 19 mai 2020, au Club de Golf Le Blainvillier. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n^o 2020-34 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 245,00\$ par personne, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 480-03-20 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) assure les activités de concertation et de développement de l'industrie bioalimentaire lanaudoise;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, au montant de 125,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n^o 2020-35 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme n'excédant pas 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 481-03-20 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu la cotisation pour l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins autorisent le versement de la cotisation pour l'année 2020 relativement à l'adhésion de monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), au montant de 712,85\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-36 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 712,85\$, incluant les taxes poste budgétaire 2610-494, « Association », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 482-03-20 Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 30 avril et 1er mai 2020 à Québec

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 30 avril et 1^{er} mai 2020, à Québec;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 30 avril et 1^{er} mai 2020, à Québec, le tout conditionnel à la tenue dudit colloque. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-37 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 505,89\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « Congrès, colloques », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 483-03-20 Rendez-vous économique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 29 avril 2020 à Québec

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement *Rendez-vous économique* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 29 avril 2020, à Québec;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnonnet résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister à l'événement *Rendez-vous économique* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 29 avril 2020, à Québec, le tout conditionnel à la tenue dudit événement. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-38 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 195,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 484-03-20

Autorisation de signature – Avenant à la Convention d’aide financière dans le cadre du Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QU’une convention d’aide financière prévoyant le versement par la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) d’une aide maximale de 450 000,00\$ a été signée avec le Centre local de développement économique de la MRC Les Moulins (CLDEM) le 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU’un premier versement de 120 000 \$ a été effectué le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU’un deuxième versement de 120 000\$ a été effectué le 15 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 12 novembre 2019, la MRC Les Moulins a mis fin à son entente de délégation avec le CLDEM et que la convention de partage prévoit le rapatriement de la convention FARR par la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE des délais ce sont ajoutés au projet et qu’il y a lieu de revoir le montage financier du projet;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l’Avenant à la Convention d’aide financière dans le cadre du Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

12 485-03-20

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT QUE le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l’Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » s’inscrit en continuité de l’actuel Fonds de développement des territoires, dont l’entente vient à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

12 486-03-20

Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2020 dans le journal La Revue et dans le Magazine Le Reflet économique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les placements publicitaires pour l'année 2020 dans le journal La Revue et dans le magazine Le Reflet économique;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « *MRC Les Moulins – Réservations publicitaires 2020 – La Revue* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins bénéficiera d'un prix spécial en échange d'une visibilité pour La Revue;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat des publicités décrites au tableau intitulé « *MRC Les Moulins – Réservations publicitaires 2020 – La Revue* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 27 487,50\$, excluant les taxes et en autorise le paiement à l'entreprise Groupe Lexis Média au fur et à mesure de leur publication.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-39 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 795,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-40 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 475,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-41 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 030,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-42 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 21 187,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 487-03-20 Fin de la période de probation et permanence au poste de Secrétaire au greffe

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 096-08-19, madame Audrey Guimond a été nommée secrétaire au greffe assortie d'une période de probation d'une durée de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Guimond, secrétaire au greffe, a terminé sa période de probation depuis le 20 février 2020;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Audrey Guimond, au poste de secrétaire au greffe soit et est acceptée à compter du 20 février 2020.

ADOPTÉE

12 488-03-20 Autorisation de procéder à l'affichage de deux (2) postes en vue de l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l'accueil – Stagiaire temporaire pour les bureaux et kiosques d'information touristiques de la mi-juin à la mi-août 2020 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage de deux (2) postes en vue de l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l'accueil – Stagiaire temporaire pour les bureaux et kiosques d'information touristiques de la mi-juin à la mi-août 2020 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'affichage de deux (2) postes en vue de l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé (e) à l'accueil – Stagiaire temporaire pour les bureaux et kiosques d'information touristiques de la mi-juin à la mi-août 2020 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020, et ce, sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale ainsi que dans les écoles en tourisme et dans les cégeps.

ADOPTÉE

12 489-03-20 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Culture Lanaudière et appui d'une candidature à son conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE Culture Lanaudière tiendra son assemblée générale annuelle le 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature pour combler les postes au conseil d'administration de Culture Lanaudière est maintenant active, et ce, jusqu'au 14 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE quatre des dix sièges audit conseil d'administration sont disponibles pour une mise en candidature;

CONSIDÉRANT l'importance de Culture Lanaudière pour les villes de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Ricard soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale annuelle de Culture Lanaudière le 27 mai prochain.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose et soutienne la candidature de madame Nathalie Ricard pour occuper un siège au conseil d'administration de Culture Lanaudière.

ADOPTÉE

12490-03-20

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Tourisme Lanaudière et appui d'une candidature à son conseil d'administration et d'une candidature à sa Table d'orientation

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière tiendra son assemblée générale annuelle le 21 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite appuyer des candidatures au conseil d'administration et à la Table d'orientation de Tourisme Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'importance de Tourisme Lanaudière pour les villes de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Ricard soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Lanaudière le 21 avril 2020.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose et soutienne la candidature de madame Nathalie Ricard pour occuper un siège au conseil d'administration de Tourisme Lanaudière.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose la candidature de madame Corinne Gendron pour occuper un siège à la Table d'orientation de Tourisme Lanaudière.

ADOPTÉE

12 491-03-20 Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (1) nouveau représentant en provenance du secteur « *Sport et plein air* » en remplacement de madame Suzanne Gobeille qui n'est plus disponible;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nancy Veilleux du Club des Routiers Équestre de Mascouche (CREM) soit et est nommée afin d'être représentante au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins en remplacement de madame Suzanne Gobeille pour un mandat se terminant le 31 décembre 2021.

QUE les membres du conseil remercient madame Suzanne Gobeille pour son implication au sein du Comité consultatif touristique (CCT).

ADOPTÉE

12 492-03-20 Nomination au comité d'investissement commun (CIC) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18, 11 798-02-19 et 11 839-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a procédé à la nomination des membres du comité d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre additionnel au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Yves Poulin d'Usinage Laurentides, soit et est nommé à titre de membre du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS, et ce, à titre de représentant du secteur «*Manufacturier*».

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Deslauriers de Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

12 493-03-20 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de pilotage de la Politique de développement social de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (e) représentant (e) de la MRC Les Moulins au comité de pilotage de la Politique de développement social de la Ville de Terrebonne;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la conseillère en développement social soit et est nommé (e) à titre de représentant (e) de la MRC Les Moulins au comité de pilotage de la Politique de développement social de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

12 494-03-20 Adoption du Plan des priorités moulinoises en développement social de la MRC Les Moulins en lien avec la Table des préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le Plan des priorités moulinoises en développement social de la MRC Les Moulins en lien avec la Table des préfets de Lanaudière ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le Plan des priorités moulinoises en développement social de la MRC Les Moulins en lien avec la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

12 495-03-20 Projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire suite au quatrième appel de projets

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 12 214-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé à l'appel de projets structurants susmentionné;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins approuvent, suite à l'analyse des projets soumis, l'octroi des subventions relativement aux projets suivants :

Nom du projet	Présenté par	Subvention octroyée
Lab-Serre	Fondation Dyson Moore/Jardins Moore	25 000,00\$
Accompagnement et prévention en ITSS et surdose	Le Trajet/Café de rue Terrebonne	25 000,00\$
Socialisation LGBTQ+	Le Néo	22 000,00\$

QUE le conseil de la MRC Les Moulins refuse l'octroi des subventions relativement aux projets des dossiers dont les numéros sont les suivants :

- FSPSAMV2020-01;
- FSPSAMV2020-02;
- FSPSAMV2020-03;
- FSPSAMV2020-04;
- FSPSAMV2020-05;
- FSPSAMV2020-08;
- FSPSAMV2020-09;
- FSPSAMV2020-10;
- FSPSAMV2020-11;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-43 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 72 000,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes FDT* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 496-03-20

Autorisation de paiement aux entreprises Léo Designers d'émotions et l'Agence Nobrainer dans le cadre de l'entente avec Emploi-Québec relativement à la tenue du Salon de l'emploi au mois de mars 2020

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 617-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la reprise des engagements et ententes du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins dont notamment, l'entente avec le consortium formé des entreprises Léo Designers d'Émotions Inc. et Agence Nobrainer relativement à la tenue du Salon de l'emploi ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 11 mars 2020, au montant de 139 240,00\$, excluant les taxes et de 139 240,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser conjointement aux entreprises Léo Designers d'émotions Inc. et Agence Nobrainer, la somme de 139 240,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture datée du 11 mars 2020 relativement à la tenue du Salon de l'emploi.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-44 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 139 240,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 497-03-20 Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC les Moulins et l’entreprise Corporation Goodowl inc.

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale intervienne avec l’entreprise Corporation Goodowl Inc.;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Corporation Goodowl Inc.

ADOPTÉE

12 498-03-20 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC Les Moulins en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’autoriser la signature d’une nouvelle entente entre Futurpreneur Canada et la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Futurpreneur Canada.

ADOPTÉE

12 499-03-20 Mandat pour une évaluation de la conformité des bureaux au local 105 situé au 2500, boulevard des Entreprises à Terrebonne et pour une estimation des coûts de confection des plans et de réalisation des travaux, le cas échéant

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de d’accorder un mandat pour une évaluation de la conformité des bureaux au local 105 situé au 2500, boulevard des Entreprises à Terrebonne et pour une estimation des coûts de confection des plans et de réalisation des travaux, le cas échéant;

CONSIDÉRANT l’offre de service de la firme Bergeron, Bouthillier, architectes datée du 16 mars 2020, pour un montant forfaitaire ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 16 mars 2020, de la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, pour un montant forfaitaire ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les taxes, pour une évaluation de la conformité des bureaux au local 105 situé au 2500, boulevard des Entreprises à Terrebonne et pour une estimation des coûts de confection des plans et de réalisation des travaux, le cas échéant.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-45 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant forfaitaire ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 500-03-20

Mandat à la firme Deveau, Avocats dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne (dossier 13919-0008)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'à concurrence de 10 000,00\$, excluant les taxes et les débours.

QUE les honoraires professionnels et déboursés soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-46 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes et les débours, poste budgétaires 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 501-03-20

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels de surveillance dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 17-06-120, la MRC de L'Assomption a mandaté, dans le cadre de l'entente susmentionnée, la firme Tetra Tech pour des services professionnels en ingénierie au montant de 55 760,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 386-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour services professionnels pour la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF2000049 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 1 223,16\$, excluant les taxes, pour les services professionnels de surveillance rendus par la firme susmentionnée dans le cadre de ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 1 223,16\$, excluant les taxes, à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les services professionnels de surveillance rendus par la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF2000049 transmise par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-78 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 386-06-18.

ADOPTÉE

12 502-03-20

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 485-08-18, 11 526-09-18 et 12 129-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a mandaté l'entreprise Alide Bergeron & Fils pour l'exécution des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1900406 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 12 464,82\$, excluant les taxes, pour les travaux susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 12 464,82\$, excluant les taxes, à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les travaux exécutés par l'entreprise Alide Bergeron & Fils sous la surveillance de la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF1900406 transmise par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », les certificats de disponibilité de crédit numéros 2018-104 et 2018-113 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 11 485-08-18 ,11 526-09-18 et 12 129-08-19.

ADOPTÉE

12 503-03-20

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 12 412-01-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a accepté de soutenir la MRC Les Moulins par une aide financière de 83 300,00\$ dans le cadre d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

ADOPTÉE

12 504-03-20

Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pour l'aménagement de l'étang principal du Parc du Grand -Coteau et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite demander un soutien financier au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pour l'aménagement de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau et autorisation de signature;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pour l'aménagement de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau.

QUE madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 505-03-20 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et embranchement (secteur Lachenaie Terrebonne)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux d'entretien sur le cours d'eau Petite Coulée et son embranchement à Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux d'entretien sur le cours d'eau Petite Coulée et son embranchement à Terrebonne.

ADOPTÉE

12 506-03-20 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le Ruisseau Charny (à secteur de la rue Prévert, à Mascouche)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le Ruisseau Charny, à Mascouche;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le Ruisseau Charny, à Mascouche.

ADOPTÉE

12 507-03-20 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins et d'un substitut au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc. (pour une durée indéterminée)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc de la MRC Les Moulins et d'un substitut pour une durée indéterminée ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc., et ce, pour une durée indéterminée.

QUE monsieur Vincent Laroche, biologiste soit et est nommé à titre de substitut de la représentante de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc., et ce, pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

12 508-03-20

Nomination au comité technique dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins et amendement à la résolution numéro 12 453-02-20

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 453-02-20, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité technique dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 12 453-02-20;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité technique dans le cadre de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins : madame Marie-Claude Bolduc et monsieur Xavier Bernard en remplacement de monsieur Jacques Beaupré.

QUE la résolution numéro 12 453-02-20 soit et est amendée en conséquence.

ADOPTÉE

12 509-03-20

Nomination de trois (3) membres au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2020, trois (3) postes de représentants des producteurs agricoles sont à combler au comité consultatif agricole (CCA) puisque les mandats de madame Geneviève Dumais et de messieurs Vital Deschênes et Normand Bastien sont terminés depuis le 31 décembre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Vital Deschênes, Normand Bastien et Éric Boucher soient et sont nommés au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants des producteurs agricoles afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

12 510-03-20

Nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-10 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-10 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé* » ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur plan et leur réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de Terrebonne et au greffier de la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE

12 511-03-20

Dépôt de la Reddition de comptes ZIS 2019 - MRC Les Moulins pour la période allant de la création de la ZIS jusqu'au 31 décembre 2019 relativement à la Cartographie des zones inondées - Zones d'intervention spéciale (ZIS)

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de produire une reddition de comptes annuelle au sujet de la zone d'intervention spéciale (ZIS) au plus tard le 1^{er} mars de chaque année au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Reddition de comptes susmentionnée a déjà été transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Reddition de comptes ZIS 2019-MRC Les Moulins pour la période allant de la création de la ZIS jusqu'au 31 décembre 2019, laquelle est jointe à la présente résolution, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 512-03-20 Dépôt du bilan en lien avec l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires, volet 2

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 647-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt d'un projet au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoire : Priorités bioalimentaires ;;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le bilan en lien avec l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires, volet 2, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 513-03-20 Ajustements en lien avec le coronavirus (COVID-19)

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de prévoir des ajustements afin de s'adapter à cette nouvelle réalité;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la cérémonie civique initialement prévue le 19 mars 2020, soit annulée.

QU'un moratoire soit accordé aux entreprises concernées par un prêt FLI/FLS en fonction de ce que permet la Politique d'investissement commune FLI/FLS ou en fonction des assouplissements susceptibles d'être apportés par le gouvernement et/ou par le fonds de solidarité.

QUE des mesures soient prises afin de soutenir les entreprises de la MRC et afin d'encourager l'achat local.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'achat d'une publicité par semaine, dans le but d'encourager l'achat local, et ce, dans le journal *La Revue*, pour un montant maximum de 10 000,00\$, excluant les taxes et que le paiement desdites publicités à l'entreprise Groupe Lexis Média soit et est autorisé au fur et à mesure de leur publication.

QU'un montant de 100 000,00\$ soit transféré aux Villes de Mascouche et Terrebonne, pour que celles-ci puissent développer un plan d'action en remettant cette somme aux organismes de sécurité civile, le tout afin d'offrir une aide alimentaire supplémentaire sur le territoire de la MRC Les Moulins aux personnes seules et aux familles dans le besoin et que ce montant constitue un ajustement de quotes-parts pour chacune des villes, soit de 29 150,00\$ pour Mascouche et de 70 850,00\$ pour Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à prendre les mesures nécessaires, et ce, de façon évolutive et pour une durée indéterminée, afin de favoriser la distanciation sociale et ainsi, d'assurer la sécurité du personnel de la MRC Les Moulins, notamment en permettant le télétravail, le tout dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec en lien avec la pandémie de COVID-19.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'acquisition de six (6) portables avec accès distant (pour fins de télétravail) pour un montant de dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes et que le paiement desdits ordinateurs soit autorisé suite à leur livraison.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-47 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximum de 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-48 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximum de 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Équipement informatique* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

12 514-03-20

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe